

FINANCES

Budget principal du CIAS - Décision modificative n°1

1 DOCUMENT - Publié le 12 décembre 2024

CIAS
Communauté d'Agglomération

Conseil d'Administration
Séance du 12 décembre 2024 à 18h00

Au siège du conseil de Grand Lac, 100 Boulevard Lapeyr, 13080 Aubres-Bahus

NOM ET PRÉNOM	Présence	Absence excusé	Présence retard
1. Marie-Dominique MARTEL		X	
2. Raphaël FROST		X	
3. Lucien MATHY-DEBIEUX	X		
4. Renaud BÉGIN		X	
5. Raphaël FROST	X		
6. Raphaël FROST	X		
7. Claude GAGNON	X		
8. Claude GAGNON	X		
9. Claude GAGNON	X		
10. Claude GAGNON	X		
11. Claude GAGNON	X		
12. Claude GAGNON	X		
13. Claude GAGNON	X		
14. Claude GAGNON	X		
15. Claude GAGNON	X		
16. Claude GAGNON	X		
17. Claude GAGNON	X		
18. Claude GAGNON	X		
19. Claude GAGNON	X		
20. Claude GAGNON	X		
21. Claude GAGNON	X		
22. Claude GAGNON	X		
23. Claude GAGNON	X		
24. Claude GAGNON	X		
25. Claude GAGNON	X		
26. Claude GAGNON	X		
27. Claude GAGNON	X		
28. Claude GAGNON	X		
29. Claude GAGNON	X		
30. Claude GAGNON	X		
31. Claude GAGNON	X		
32. Claude GAGNON	X		
33. Claude GAGNON	X		
34. Claude GAGNON	X		
35. Claude GAGNON	X		
36. Claude GAGNON	X		
37. Claude GAGNON	X		
38. Claude GAGNON	X		
39. Claude GAGNON	X		
40. Claude GAGNON	X		
41. Claude GAGNON	X		
42. Claude GAGNON	X		
43. Claude GAGNON	X		
44. Claude GAGNON	X		
45. Claude GAGNON	X		
46. Claude GAGNON	X		
47. Claude GAGNON	X		
48. Claude GAGNON	X		
49. Claude GAGNON	X		
50. Claude GAGNON	X		
51. Claude GAGNON	X		
52. Claude GAGNON	X		
53. Claude GAGNON	X		
54. Claude GAGNON	X		
55. Claude GAGNON	X		
56. Claude GAGNON	X		
57. Claude GAGNON	X		
58. Claude GAGNON	X		
59. Claude GAGNON	X		
60. Claude GAGNON	X		
61. Claude GAGNON	X		
62. Claude GAGNON	X		
63. Claude GAGNON	X		
64. Claude GAGNON	X		
65. Claude GAGNON	X		
66. Claude GAGNON	X		
67. Claude GAGNON	X		
68. Claude GAGNON	X		
69. Claude GAGNON	X		
70. Claude GAGNON	X		
71. Claude GAGNON	X		
72. Claude GAGNON	X		
73. Claude GAGNON	X		
74. Claude GAGNON	X		
75. Claude GAGNON	X		
76. Claude GAGNON	X		
77. Claude GAGNON	X		
78. Claude GAGNON	X		
79. Claude GAGNON	X		
80. Claude GAGNON	X		
81. Claude GAGNON	X		
82. Claude GAGNON	X		
83. Claude GAGNON	X		
84. Claude GAGNON	X		
85. Claude GAGNON	X		
86. Claude GAGNON	X		
87. Claude GAGNON	X		
88. Claude GAGNON	X		
89. Claude GAGNON	X		
90. Claude GAGNON	X		
91. Claude GAGNON	X		
92. Claude GAGNON	X		
93. Claude GAGNON	X		
94. Claude GAGNON	X		
95. Claude GAGNON	X		
96. Claude GAGNON	X		
97. Claude GAGNON	X		
98. Claude GAGNON	X		
99. Claude GAGNON	X		
100. Claude GAGNON	X		

Après délibération, le conseil d'administration du CIAS Grand Lac, réuni en séance publique le 12 décembre 2024, a adopté la décision modificative n°1 au budget principal de l'exercice 2024.

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé et signé par le président du conseil d'administration et le secrétaire général.

Au lieu de, le 12 décembre 2024

Le Président,
Claude GAGNON

Le Secrétaire général,
Claude GAGNON

La présente décision est susceptible d'être contestée devant le tribunal administratif de Québec dans un délai de deux mois à compter de sa publication dans le présent procès-verbal. Le recours est formé par dépôt d'une requête au greffe du tribunal administratif de Québec dans un délai de deux mois à compter de sa publication dans le présent procès-verbal.



2024-12-12_DELIB12.PDF

[TÉLÉCHARGER](#) | (PDF, 320,6 KO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.